

Chantages, menaces et intimidations contre des représentants de l'Etat : Le colonel Abdoulaye Maiga invité à respecter des lois de la République

MALI

L'information est l'oxygène des temps modernes

JEUDI 03 DÉCEMBRE 2020

742

Malikilé

www.malikile.com

QUOTIDIEN D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION



Regain de la Covid-19 au Mali La reculade de Bah N'Daw



Le père de la bombe nucléaire iranienne tué : Israël encore accusé par les Mollahs



Douanes maliennes : Le DG Doucara au contact des troupes



SAER GROUP C'EST:

**+ de 400
collaborateurs**

aux nationalités multiples, répartis au sein de
26 sociétés, qui oeuvrent tous au rayonnement
de la marque SAER.

SAER GROUP

Une	Regain de la Covid-19 au Mali : La reculade de Bah N'Daw	P.4
Brèves	Cercle de Niono : L'insécurité s'installe à demeure	P.9
	Corée du Sud : N°1 aux États-Unis, le groupe de K-pop BTS fait la fierté des autorités	P.9
	Faculté de droit public : Violents affrontements entre étudiants	P.10
	Insécurité à Bamako : Dites aux Mannequins du CNSP	P.10
	Libéria : Le Président George Weah joue au foot dans la rue	P.11
	Massacre de Thiaroye 44 : Une volonté de la France de conserver son empire, selon Decroix	P.11
	Mali : Soumeylou Boubeye Maïga soutient le futur conseil de transition	P.11
Actualité	Douanes maliennes : Le DG Doucara au contact des troupes	P.16
	Lutte contre le covid-19 : Attention à ne pas en rajouter à la misère des Maliens par des mesures inefficaces et inopportunes	P.17
	Mois de décembre, mois de lutte contre le VIH : Le SIDA est toujours là, il urge de relever la garde !	P.18
Politique	Chantages, menaces et intimidations contre des représentants de l'Etat : Le colonel Abdoulaye Maïga invité à respecter des lois de la République	P.19
	Adresse à la Nation : Couac au sommet de l'État ?	P.21
	Face aux grèves déclenchées par des syndicats de divers domaines : Le parti Yéléma demande au gouvernement de « présenter la réalité des moyens de l'Etat » et aux grévistes de « différer les doléances qui peuvent attendre »	P.22
Culture & société	Hydrocarbures : La vente illégale prospère	P.24
International	Le père de la bombe nucléaire iranienne tué : Israël encore accusé par les Mollahs	P.25
	COVID-19 et économie : Les transferts de la diaspora défient la pandémie	P.27
	Commissions d'investiture du président en Guinée Conakry : Trois absences remarquables	P.28
Sport	Ministère de la Jeunesse et des Sports : Le double champion du monde de taekwondo, Daba Modibo Keita reçu par le ministre de la jeunesse et des sports	P.29

P.10



P.18



P.22



Comité de rédaction

Quotidien numérique d'informations générales paraissant du lundi au vendredi

Edité par la Société **Agence Malienne de Presse et d'Informations** (AMPI)

Siège : Rue du Gouverneur (902) Immeuble Baye Niass – Faladié (Bamako – Mali)

Email : ampikile@gmail.com / malikile@gmail.com

Site Web : www.malikile.com

Contacts : +223 70 44 22 23

- **Redacteur en Chef** : Amadou TALL
- **Rédaction Générale** : Karamoko B. Keïta, Demba SIDIBE (Stagiaire), Moctar Sow, Diala Teny Konaté, Ibrahim Sanogo, Yama Diallo
- **Gérant** : Moctar Sow
- **Service Commercial** : Youssouf Diarra
- **Secrétariat** : AZIA Bénédicte



Regain de la Covid-19 au Mali : La reculade de Bah N'Daw

La Covid-19 est apparue au Mali en mars 2020 avec deux cas importés. Depuis cette date, la propagation de la maladie a évolué en dents de scie, faisant croire à certaines couches de la population que la maladie n'existait plus. Malgré des comportements hautement préjudiciables à la santé des populations, l'épidémie dans notre pays a été circonscrite principalement à la ville de Bamako, avec quelques pointes à Kéniéba, dans la Région de Kayes, et à Tombouctou. Au Mali, comme partout en Afrique de façon générale, la catastrophe annoncée par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) sur le continent noir n'a pas eu lieu, au grand étonnement des spécialistes qui se confondent en théorie pour expliquer la faiblesse des contaminations et des morts en Afrique. Or depuis le mois de novembre 2020, il y a un regain des cas de Covid-19 au Mali dépassant le pic atteint lors de la première vague avec des décès en hausse. Face à cette situation alarmante qui menace

le fragile équilibre socio-sanitaire du pays, le Président de la Transition Bah N'Daw devrait s'adresser à la Nation ce lundi, 30 novembre 2020, pour annoncer des mesures de restriction. Or cette adresse qui avait fuité dans les réseaux sociaux n'a jamais eu lieu. À sa place s'est tenu un Conseil de défense dont les mesures sont à cent lieues de celles du discours avorté du Président de la Transition. S'agit-il d'une reculade de Bah N'Daw ? Aucune explication n'a été donnée à ce sujet alors que la nouvelle situation du Covid-19 demande des mesures fortes et contraignantes. Officiellement, les autorités sanitaires du Mali ont recensé, ce mardi, 4762 cas de contamination au Covid-19, depuis l'apparition des premiers cas de la maladie, le 25 mars 2020, avec environ 160 décès. Cependant les spécialistes estiment que la prévalence de la maladie est nettement sous-évaluée à cause de l'absence de dépistage systématique et des cas suivis de décès qui ne sont pas rapportés. Depuis le

mois d'octobre 2020, une vague de contaminations aux symptômes grippaux mais inhabituellement plus intenses a frappé les populations maliennes sans qu'aucune explication soit donnée à cette épidémie par les autorités sanitaires compétentes. Certains se sont convaincus qu'il s'agit de cas légers de Covid-19 assimilés à la grippe saisonnière qui arrive au début de la saison fraîche que connaît actuellement le Mali.

Malgré tout le bilan fait quotidiennement par les autorités sanitaires et lu sur les antennes des deux chaînes de télévisions étatiques montre un accroissement des cas de contamination et son extension au reste du pays. Jamais les cas officiellement avérés n'avaient atteint un tel niveau, Bamako ayant affiché jusqu'à plus de 90 cas en une seule journée. Le Pr Akory Ag Iknane, coordonnateur national de la cellule de riposte malienne au coronavirus a estimé que les célébrations de la fête musulmane du Maouloud sont une explication du regain des contaminations. En effet, rien qu'au Stade du 26 Mars de Bamako, ce sont plus de 100 000 personnes qui se sont réunies pour la naissance et le baptême de Mohamed sans aucune mesure de distanciation ou autres mesures-barrières.



Quoi qu'il en soit, la Covid-19 est bien au Mali et menace de s'étendre dangereusement à tout le pays. C'est pourquoi l'annonce de l'adresse du Président de la Transition, Bah N'Daw, à la Nation était attendue ce 30 novembre avec le plus grand intérêt par les Maliens. On le sait, celle-ci n'aura jamais lieu. Mais grâce aux réseaux sociaux on en connaît désormais les grands axes. Ceux-ci sont à la mesure de la gravité de la situation. En effet, dès l'entame de son allocution avortée, Bah N'Daw a tenu à épouser un langage de vérité : « Puisqu'entre nous, seule la vérité sied, je vous annonce sans détours, que sur le front de la COVID-19, les nouvelles ne sont pas bonnes pour notre pays. Elles sont mêmes mauvaises ». Anticipant sur les conceptions fatalistes de certains, Bah N'Daw écrit : « Dieu ne nous aidera mieux que si nous nous aidons nous-mêmes ». Et le Président de la Transition d'ajouter comme une critique : « Quand la grâce divine fait de nous des leaders d'opinion, meneurs d'hommes, chefs d'administration ou chefs religieux, nous avons le devoir sacré de ne pas induire les masses en erreur ». Après avoir soutenu que l'État prendrait toutes ses responsabilités pour accompagner les plus fragiles des Maliens, Bah N'Daw annonce les mesures indispensables pour contenir la nouvelle vague de contaminations. Il s'agissait de la fermeture des « établissements d'enseignement primaire, secondaire et supérieur, publics ou privés, pour un délai de 28 jours », de même que les « bars et restaurants ». Parallèlement, il était prévu « un couvre-feu de 21 heures à 5 heures du matin ». Ces mesures si drastiques qu'elles paraissent étaient celles qui convenaient à la situation actuelle de la Covid-19.

Pays très pauvre, le Mali ne peut compter que sur les mesures-barrières strictes pour vaincre la Covid-19. Or on ne comprend pas pourquoi Bah N'Daw a reculé malgré le ton ferme et convaincu du vrai-faux discours à la Nation. Le Président de la Transition a-t-il craint la réaction des populations qui avaient manifesté leurs hostilités à ces mêmes mesures prises alors par le Président Ibrahim Boubacar Kéita, IBK ?

En tout cas le Conseil supérieur de défense nationale contre la Covid-19 a décidé de faire avec les vieilles habitudes des Maliens dont tous les spécialistes conviennent de leur morbidité. Les mesures édictées par le Conseil de défense sont celles qui sont répétées tous les jours et auxquelles les populations n'ont guère adhéré. Les regroupements à l'occasion de cérémonies de mariage, baptême, funérailles, prières collectives sont exempts de mesures-barrières dont la plus élémentaire est le port du masque. Qui veillera à la bonne exécution

des mesures de protection lors des manifestations sociales ? Le meilleur agent de vulgarisation des mesures-barrières reste la population elle-même. Si les citoyens ne sont pas convaincus de la menace que constitue la maladie de la Covid-19, aucune mesure ne vaudra. C'est pourquoi il faut peser sur les incrédules qui mettent en danger la vie des autres en prenant des mesures courageuses contraignantes. Partout dans le monde il y a eu des protestations contre les mesures prises pour combattre la Covid-19. Partout c'est la détermination des pouvoirs publics à faire respecter ces mesures qui a convaincu les populations à se protéger et à protéger les autres. C'est pourquoi la reculade de Bah N'Daw est le plus mauvais signal envoyé à la population malienne. C'est tout simplement le signe d'un pouvoir faible.

■ Diala Thiény Konaté



Jeune Afrique

Moins impulsif qu'Abdoulaye Wade, son prédécesseur, Macky Sall mûrit longuement ses décisions, cloisonne ses réseaux et choisit avec soin les personnes de confiance qui l'entourent. De la politique aux affaires, en passant par sa famille, qui sont les personnalités qui comptent dans son entourage proche ?



Le développement de solutions alternatives à l'arbitrage pour résoudre les différends entre États et opérateurs économiques sur le continent pourrait permettre de vaincre les réticences des investisseurs, soutiennent les avocats Christophe Lapp et Chiraz Abid.



Des saints fondateurs de confréries soufies aux prêcheurs jihadistes, en passant par les savants et les charlatans, tous ont leurs héritiers sur le continent.



Félix Tshisekedi a demandé mardi au haut commandement militaire ainsi qu'aux chefs de la police nationale de réitérer leur loyauté à son égard. Un engagement qui intervient alors que le président

congolais, engagé dans un bras de fer avec Joseph Kabila, s'apprête à annoncer d'importantes décisions politiques.



En décidant de se maintenir au pouvoir malgré les règles constitutionnelles, certains chefs d'État du continent ne font en fait que déstabiliser la démocratie. Et pousser les citoyens à se détourner des urnes.



RFI Afrique

La nouvelle scène africaine rythme l'Afro-Club cette semaine avec Abou Tall Š Dadju, Romeo-mania Š Mike Alabi, Ngaaka Blindé Š Paco Briz, Leuz Diwaan G, Anita, One Lyrical, Matadi, Le Flow du Sud, Fally Ipupa Š Ninho, Charlotte Dipanda Š Singuila et enfin Diamond Platnumz Š Koffi Olomide.



C'est le flou et l'incompréhension après l'annulation à la dernière minute, lundi soir, du discours que devait prononcer le président Bah N'Daw à la télévision d'État, l'ORTM. L'annonce de mesures pour lutter

contre la propagation du Covid-19 était attendue, le discours avait même été enregistré.



L'imam Kobine Layama, président du Conseil islamique supérieur de Centrafrique, est décédé samedi 28 novembre au soir, à Bangui, à l'âge de 62 ans. Membre de la plateforme des confessions religieuses, il est considéré par beaucoup comme un acteur influent de la paix en République centrafricaine. Il a été enterré, ce dimanche, au cimetière musulman de Boeing. Un rassemblement s'est par ailleurs tenu à la mosquée Al Atiq de PK5. Reportage.



Le Monde Afrique

Dans ce pays stratégique aux neuf frontières, les Messieurs Afrique du département d'Etat s'efforcent de légitimer et de renforcer le président Félix Tshisekedi.



Moussa Baba Coulibaly

La vie commence
à 50 ans.
Avant, ce n'était
qu'un entraînement.

Tarmac

Malgré le succès que rencontre Aya Nakamura (en plus d'être l'artiste française la plus écoutée au monde sur Spotify, son dernier album AYA avait déjà été téléchargé plus de 12 millions de fois en 4 jours sur la plateforme, devenant ainsi le 3e album le plus écouté au monde !)

L'artiste a encore de nombreux détracteurs qui se plaignent... de ne pas comprendre ses paroles



FRANCE 24

William Barr, un fidèle lieutenant de Donald Trump, a estimé mardi n'avoir pas constaté de fraude électorale pouvant changer le résultat de la présidentielle de novembre. Le président américain n'a toujours pas reconnu sa défaite face au démocrate Joe Biden.



RFI

Douze millions d'Américains ne percevront plus d'allocations chômage à la fin du mois. Et ce alors que la pandémie de coronavirus continue



de ravager les États-Unis. Le président élu Joe Biden, qui a présenté ce mardi son équipe chargée de l'économie, a plaidé pour l'adoption d'une enveloppe immédiate par le Congrès et a promis qu'il aiderait les Américains à lutter contre la crise dès son arrivée à la Maison Blanche.



Après avoir suspendu ses expulsions depuis le 17 mars, le Canada pourrait les reprendre dans les prochains jours. Les demandeurs d'asile qui n'ont pas obtenu le statut de réfugiés risquent donc d'être renvoyés dans leur pays. 14 États cependant, comme l'Irak, Haïti ou la République démocratique du Congo ne sont pas visés par ces renvois. Cette décision administrative touche des milliers de personnes dont on a pourtant besoin plus que jamais, selon deux responsables avec lesquels RFI s'est entretenu.



L'ESSOR

Le Conseil supérieur de la défense nationale (CSDN) s'est réuni mardi 1er décembre 2020 au Palais de Koulouba sous la présidence de Monsieur Bah N'Daw, Président de la transition et Chef de l'État. Ce conseil a été élargi à tous les membres du gouvernement.



Maître Cheick Oumar Konaré



L'INVENTEUR DE LA PHOTOGRAPHIE

Le 19 août 1839, le Français Louis-Jacques-Mandé Daguerre (photo) dévoile le premier procédé photographique. Appelé daguerréotype, ce procédé fixe l'image sur une plaque de cuivre qui est ensuite développée aux vapeurs d'iode. Cette invention rencontre un tel succès que l'État français décide, la même année, d'acheter le brevet pour le verser dans le domaine public.



La Voix De Tamani



La Voix De Tamani se tâche de fournir aux uns et autres sous toutes les formes possibles sur Facebook, des précisions sur des événements, des faits et circonstances autour de Chérif Ousmane Madani HAÏDARA! Vive la vérité !



Ammy Baba Cisse



Ceux qui ont promis des élections propres ont déjà leur candidat. Réveil brutal en perspective

La cellule de communication a failli faire sauter Bah N'Daou. Ils n'ont que les vieilles recettes d'IBK

La présidence avait publié le discours avant de le retirer. Le grand homme est fâché.

Cercle de Niono : L'insécurité s'installe à demeure



Le Cercle de Niono est une zone stratégique. Il est l'un des poumons économiques du pays. Une zone de grande production agricole qui partage un long cordon frontalier avec la Mauritanie à travers les communes de Dogofry, Sokolo et Nampalari sur une distance de 85 km. Son positionnement géographique en fait une zone d'insécurité par excellence depuis l'éclatement de la crise multidimensionnelle dans notre pays en 2012.

Cette situation d'insécurité est préoccupante et se caractérise par la présence accrue des groupes armés dans le cercle (djihadistes, bandits armés) qui commettent des assassinats ciblés, des vols de bétail, des enlèvements de citoyens ordinaires. Le village de Farabougou est assiégé depuis des mois.

Les conflits intercommunautaires sont aussi signalés çà et là. Actuellement, la présence des hommes armés circulant à bord de véhicules ou de motos est signalée à travers le Cercle.

C'est pour trouver une solution idoine à ce problème d'insécurité qu'un forum s'est tenu à Niono les 5, 6, et 7 novembre 2020. Il a regroupé les élus locaux des douze communes du cercle, des représentants des chasseurs traditionnels Dozos, de la communauté peulh, des autorités traditionnelles et religieuses, de la société civile. Quatre ministres avaient fait le déplacement. Le ministre de l'Administration territoriale et de la Décentralisation était accompagné de ses homologues de la Sécurité et de la Protection civile, de la Réconciliation, de la Santé et du Développement social. Pendant 3 jours, les participants ont échangé sur la problématique de l'insécurité et sont convenus de déposer les armes. Aussi, la résolution qui a sanctionné les travaux, demandait au gouvernement de désarmer toute personne possédant illégalement une arme et d'assurer la protection des personnes et des biens.

Malheureusement, la trêve n'a été que de courte durée. Les armes crépitent pratiquement tous les jours, causant des morts. Des citoyens sont enlevés. Des sabotages sont perpétrés sur des ponts de l'Office du Niger. Au total, cinq ponts ont déjà été dynamités. Selon un élu de la Commune rurale de Dogofry, la présence de l'armée n'a pas jusqu'ici permis de ramener la quiétude chez les populations qui sont privées de vivres et de médicaments.

La donation faite lors du forum de Niono n'est pas encore arrivée à Farabougou. Mais elle ne saurait tarder, d'après la même source. Par ailleurs, notre source a signalé que le jeudi dernier, six personnes ont été tuées par des bandits armés non identifiés dans les champs à Toubou Coura KO6 dans la Commune rurale de Dogofry.

Mahamadou SAMAKÉ AMAP-Niono

Corée du Sud : N°1 aux États-Unis, le groupe de K-pop BTS fait la fierté des autorités



BTS n'en finit plus de battre des records. Le boys band de pop coréenne est devenu le premier groupe au monde à prendre la tête du classement des ventes d'albums aux États-Unis, avec une chanson en langue étrangère. Une preuve de plus du succès croissant à travers le monde de la culture coréenne qui fait la fierté des autorités.

Life Goes On est le troisième morceau de BTS à s'installer sur la plus haute marche du podium Billboard, après Dynamite et une version remixée de Savage Love. En 1964, les Beatles avaient eux aussi placé 3 titres en tête du classement de référence de la musique aux États-Unis, mais cela leur avait pris plus de temps ! Et en plus, cette fois, effectivement, le titre phare du boys band sud-coréen est interprété majoritairement dans leur langue natale. Un authentique exploit, car Life Goes On est peu diffusé sur les radios américaines, traditionnellement réticentes à programmer un titre qui ne soit pas en anglais, même s'il répond aux canons du R'n'B mondial. Le succès, BTS le doit à ses fans très jeunes, très réactifs, qui achètent ses disques ou les écoutent en streaming. De nombreux membres de l'army, littéralement l'armée de fan de BTS, à se coucher très tard lundi soir en Corée du sud. Ils attendaient les résultats des ventes d'albums aux États-Unis qui sont tombées au milieu de la nuit, précise notre correspondant à Séoul, Nicolas Rocca. Et puis la consécration tant attendue est arrivée pour le groupe de pop le plus écouté au monde.

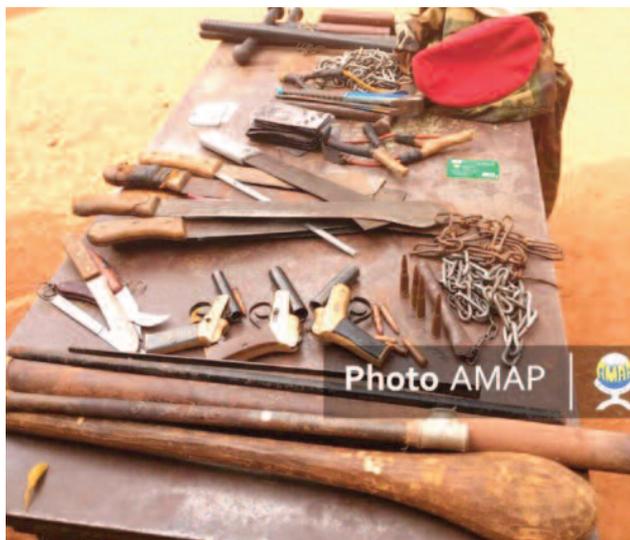
Report du service militaire

C'est une semaine toute particulière pour les sept membres du groupe, qui ont appris qu'ils pourraient bénéficier d'un report exceptionnel de leur service militaire afin de ne pas briser l'élan de leur carrière. Un signe de reconnaissance de la part du gouvernement coréen, qui réservait jusqu'ici ses exemptions aux sportifs ou aux musiciens classiques. Une nouvelle en forme de cadeau d'anniversaire pour Jin, le membre le plus aîné du groupe qui soufflera ces 28 bougies ce vendredi et qui pourra attendre deux ans avant de servir sous les drapeaux.

Le groupe BTS n'existe dans sa forme actuelle que depuis sept ans. Il génère des milliards de dollars de recettes à tel point que leur label est coté en bourse depuis mi-octobre. La valeur des actions a doublé en moins de 24 heures. De quoi largement consoler les sept garçons de BTS, 25 ans de moyenne d'âge, d'avoir été presque oubliés dans la liste des nominations aux Grammy Awards.

Source : RFI

Faculté de droit public : Violents affrontements entre étudiants



Plus de 60 coups de feu ont retenti, lundi dernier, à la Faculté de droit public (FDPU) de l'Université des sciences juridiques et politiques de Bamako (USJPB). Heureusement, il n'y a pas eu de perte en vie humaine. Mais on dénombre des blessés et des dégâts matériels chez le personnel enseignant avec des véhicules endommagés (des vitres et des phares brisés par des tirs à balles réelles). Une moto « Djakarta » aussi a été volée au cours de l'incident.

Selon les explications du secrétaire principal de la FDPU, Mamadou Fomba, les échanges de tirs provenaient de groupuscules d'étudiants à la conquête de leadership au sein de la Faculté. Les affrontements opposaient probablement le camp du secrétaire général du comité local de l'Association des élèves et étudiants du Mali (AEEM) de la FDPU, Yacouba Traoré, à celui du président de la commission de contrôle, Sékou Kèmènanani. Il s'agit d'une « guerre » de positionnement en vue de la prochaine élection du bureau de l'AEEM.

Le secrétaire principal a ensuite précisé que les éléments du Commissariat du 1er arrondissement et du Camp I sont intervenus pour faire régner le calme et la quiétude. Ils se sont imprégnés des circonstances des affrontements et ouvert aussitôt les enquêtes.

Les noms des deux leaders étudiants (Yacouba Traoré et Sékou Kèmènanani) ont été fournis aux forces de l'ordre, car ceux-ci sont mieux placés pour communiquer le nom des délinquants aux éléments du 1er arrondissement et du Camp I afin de faciliter les enquêtes.

Par ailleurs, un étudiant a été identifié avec une arme à feu en main. Le décanat a fourni des images aux éléments des forces de sécurité dépêchés sur les lieux. Le secrétaire principal de la FDPU révélera que les forces de l'ordre ont ramassé un pistolet sur place. Mamadou Fomba assure que le décanat suivra les enquêtes avec toute l'attention requise. Et des poursuites judiciaires seront engagées contre ceux qui seront identifiés comme les auteurs des incidents. Les examens au niveau de la Faculté ont pris fin, hier, vers 14 heures sous la surveillance des éléments du 1er arrondissement.

Rappelons que ces affrontements entre étudiants sont intervenus moins de 72 heures après la rencontre, vendredi dernier à la Primature, du Premier ministre de la Transition, Moctar Ouane, avec les acteurs de

Insécurité à Bamako : Dites aux Mannequins du CNSP



« Dites-leur que nous sommes en colère. Dites à Bah N'Daou que IBK n'est pas parti parce qu'on ne l'aime pas. Il est parti parce que tout allait mal. Ajoutez ceci de ma part et dites-lui qu'on ne l'a pas choisi parce qu'on l'aime, on l'a choisi parce qu'on croit qu'il pourra changer les choses.

Qu'il ne néglige pas les petits cris de colère et de douleur qui s'enfouissent dans le silence sourd des pauvres populations sans voix. Si votre chien de chasse ne sait pas courir, ne comptez pas sur lui pour vous apporter du gibier. Le propre d'un militaire, c'est d'assurer la sécurité des populations. Ironie du sort ? Assimi Goïta est habillé de fusil et on braque à Bamako en pleine journée. Je pensais que le cas d'hier serait le dernier et que le contingent de militaire à la tête du pays montrerait au peuple ce qu'il savait faire, mais hélas. Braquage aujourd'hui encore. Et vous pensez que nous allons nous adapter à cela aussi ? Jamais. Ce n'est pas à moi de vous dire ce que vous devez faire mais si vous ne faites rien, vous serez vomis par le peuple et vous serez haïs plus que IBK quand il quittait. Si vous n'êtes pas capable de garantir la sécurité à Bamako vous ne devez même pas vous adresser aux Maliennes et Maliens. Qu'avez-vous fait contre ce qui s'est passé en face de la gare de Sokonikô cette semaine ? Qu'avez-vous fait contre ce qui s'est passé hier à l'ACI 2000 ? Et ce matin au 1008 ? Vous aussi vous allez faire des discours ? Après la scène d'hier, qu'avez-vous fait pour que ce qui s'est passé aujourd'hui n'arrive pas ? Qu'avez-vous fait pour que personne ne soit braqué demain ? Au lieu d'empêcher que cela se produise vous aussi vous courez derrière les acteurs du banditisme ? Moi en tant que civil, cela ne se produira pas deux fois dans ma capitale. À ce rythme, ça deviendra le quotidien des Maliennes et Maliens et vous devez en avoir honte. Nous ne vous aimons pas, nous n'avons pas peur de vous. Nous vous estimons à vos justes valeurs. Ne nous laissez pas être déçus de vous. »

Daouda Diarra

l'école sur les recommandations du Forum national sur la violence en milieu universitaire et son plan d'actions.

La violence dans l'espace scolaire ou universitaire est un serpent de mer dans notre pays. Elle a été décriée sur tous les tons. Malheureusement, les brutes continuent de faire régner la terreur dans nos établissements scolaires et autres universités.

Sidi Y. WAGUÉ

Libéria : Le Président George Weah joue au foot dans la rue



Ancien footballeur, George Weah a choisi de ne pas être un président comme les autres. Et pour communiquer avec la jeunesse et se faire entendre, le chef de l'Etat libérien est bien capable de tout.

Ce week-end, George Weah a été aperçu en pleine séance de foot dans la rue. Il a pris part, samedi 29 novembre, à une partie de Maracana avec la jeunesse libérienne. Une image qui fait le tour des réseaux sociaux. Pour l'entourage de l'ancien joueur du PSG, c'est une manière pour le président libérien de lancer un message fort à la jeunesse et de l'appeler à se battre pour atteindre ses objectifs. Il faut dire que Weah n'a pas oublié ses origines, lui qui est issu d'une famille pauvre et qui a finalement réussi grâce au football.

AfricaTopSports

Mali : Soumeylou Boubeye Maïga soutient le futur conseil de transition

L'ancien Premier ministre et ancien ministre de la Défense, qui dirige aujourd'hui la coalition Asma-CFP, entend bien soutenir le processus de transition en cours.

Au Mali, l'installation du Conseil national de transition n'en finit pas de se faire attendre. Le Mali post-coup d'État s'est doté d'un président et d'un vice-président, d'un Premier ministre et d'un gouvernement. Il ne manque plus que cette future assemblée législative, dont la composition fait polémique, au point qu'un grand nombre d'organisations politiques ou syndicales maliennes refusent d'y siéger. À commencer par le M5-RFP, la coalition qui a mené la contestation populaire contre le président déchu IBK, avant le coup d'État militaire, et qui fustige l'accaparement par les militaires des organes de la transition. Ce n'est pas le cas de Soumeylou Boubeye Maïga, président de l'Asma-CFP. S'il ne compte pas y siéger en personne, il aura des représentants au sein du futur Conseil national de transition. « Chacun est responsable de ses positions. Attendons de voir la composition du CNT pour savoir si l'inclusivité, qui est le souci des uns et des autres, s'y retrouve. L'essentiel est que nous puissions préserver la marche en avant de la transition. »

Soumeylou Boubeye Maïga n'a jamais caché le soutien qu'il entendait apporter aux auteurs du coup d'État militaire du 18 août, et à la transition qu'ils mettent en place. Une période censée aboutir à l'organisation d'élections législatives et présidentielle crédibles. « Le temps passe. Et dans l'hypothèse où la transition devrait prendre fin dans le courant

Massacre de Thiaroye 44 : Une volonté de la France de conserver son empire, selon Decroix



Mamadou Diop Decroix fustige les liens de dépendance qui persistent même après les indépendances. Les massacres de Thiaroye 44 au Sénégal, ceux de Madagascar en 1947 et de Sétif en Algérie en 1954 et la poursuite de la guerre d'Indochine de 1946 à 1954 sont, selon Mamadou Diop Decroix, autant de moments significatifs dans la volonté de conservation de son empire par la France. Dans un communiqué, le député explique que, même après la guerre, alors que les peuples coloniaux devaient aller à l'indépendance, tout a été fait pour les maintenir dans les liens de la dépendance. D'ailleurs, pour le leader d'Aj/Pads, la conférence de Brazzaville de janvier-février 1944, ouverte par le Général De Gaulle, a été la première tentative de faire avaler la pilule aux peuples africains sous domination française. Cette conférence écartait l'indépendance et même l'autonomie en concédant avec peine la perspective de voir les colonies envoyer des élus au parlement français. « De leur côté, les peuples coloniaux et leurs avant-gardes sortis pour l'essentiel de la guerre, instruites par leur expérience de résistance sur les fronts anti nazis, décidèrent de mettre fin à la domination coloniale », dit le leader de And Jef/Pads.

Par ailleurs, Mamadou Diop Decroix affirme que dans le massacre de Thiaroye, des centaines de soldats africains qui croupissaient déjà dans les geôles nazies avant d'être débarqués à Dakar pour rejoindre leurs familles furent froidement et de manière planifiée, abattus parce qu'ils réclamaient leur dû avant de rentrer chez eux. Ainsi, il est clair pour Decroix que cette réponse à des revendications simplement pécuniaires était totalement disproportionnée mais elle portait un message subliminal à toute force qui pourrait avoir la prétention de défaire la domination coloniale. De plus, selon l'ancien ministre sous Wade, il en a été de même à Madagascar en 1947 où plus de 100 000 résistants malgaches qui revendiquaient l'indépendance furent à leur tour massacrés. Car pour lui, ce sont ces liens de dépendance que nous n'avons pas encore rompus.

Marième COLY / (Stagiaire)

du premier trimestre 2022, nous n'avons que l'année 2021. Parce que, pour les différents scrutins, cela veut dire que les candidatures pourraient être déposées dès le mois de décembre 2021. » Et, « forcément » dit-il, Soumeylou Boubeye Maïga y pense, à ces élections. L'annonce des personnalités retenues pour siéger au CNT continue de se faire attendre. Aucune date n'a été fixée.

Source : RFI

OCLEI

EN **10**
QUESTIONS

OFFICE CENTRAL DE LUTTE CONTRE L'ENRICHISSEMENT ILLICITE

1. Qu'est-ce que l'Office central de Lutte contre l'Enrichissement illicite ?

L'Office central de Lutte contre l'Enrichissement illicite (OCLEI) est un service public malien chargé de la lutte contre l'enrichissement illicite.

L'enrichissement illicite est le fait pour un agent public (fonctionnaire civil ou militaire, élu, contractuel de l'Etat ou des collectivités territoriales, etc.) d'avoir des biens (maisons, voitures, argent en banque ou en espèces, etc.) ou un train de vie (dépenses) qui n'ont pas de rapport avec ses revenus légitimes (salaires, primes, héritage, etc.).

2. Pourquoi un Office central de Lutte contre l'Enrichissement illicite au Mali ?

L'OCLEI a été créé pour lutter contre la corruption sous l'angle de l'enrichissement illicite. L'OCLEI se distingue des autres structures par le fait qu'il est la seule structure chargée de la prévention de l'enrichissement illicite. A cet effet, il est chargé d'exploiter les déclarations de biens, mène des enquêtes, réunit la preuve de l'existence des biens. Les fonctionnaires concernés ont la latitude de se justifier à toutes les étapes de la procédure.

3. Quelles sont la mission et les attributions de l'OCLEI ?

L'OCLEI a pour mission de mettre en œuvre l'ensemble des mesures de prévention, de contrôle et de lutte envisagées au plan national, sous-régional, régional et international pour une lutte efficace et coordonnée contre l'enrichissement illicite.

A ce titre, il est chargé :

- d'assurer, dans le respect des compétences propres à chacune des structures concernées, une coopération efficace et la concertation des autorités nationales, directement ou indirectement concernées par la lutte contre l'enrichissement illicite ;
- de prendre communication des déclarations de biens aux fins d'exploitation ;
- de recevoir également toutes autres informations utiles nécessaires à l'accomplissement de sa mission, notamment celles communiquées par les organes de contrôle et d'inspection ainsi que des officiers de police judiciaire ;
- de demander aux assujettis ainsi qu'à toute autre personne physique ou morale, la communication des informations détenues par eux et susceptibles d'enrichir les éléments justifiant la saisine des autorités judiciaires compétentes ;
- d'effectuer ou de faire effectuer des études périodiques sur l'évolution des techniques utilisées aux fins d'enrichissement illicite ;
- de centraliser les informations nécessaires à la détection et à la prévention des faits d'enrichissement illicite ;
- d'animer et de coordonner, en tant que de besoin, aux niveaux national et international, les moyens d'investigation dont disposent les administrations ou services pour la recherche des infractions induisant des obligations de déclaration ;

- d'émettre un avis sur la mise en œuvre de la politique de l'Etat en matière de lutte contre l'enrichissement illicite. A ce titre, il propose toutes réformes nécessaires au renforcement de l'efficacité de la lutte contre l'enrichissement illicite ;
- de susciter et de promouvoir au sein des institutions et des organismes publics et parapublics des mécanismes destinés à prévenir, détecter et faire réprimer l'enrichissement illicite ;
- d'évaluer périodiquement l'impact des stratégies et les performances atteintes ;
- de recommander toutes réformes législative, réglementaire ou administrative, tendant à promouvoir la bonne gouvernance, y compris dans les transactions commerciales internationales ;
- de recevoir les réclamations, dénonciations et plaintes des personnes physiques ou morales se rapportant à des faits d'enrichissements illicites. (Article 4 de l'Ordonnance n°2015-032/P-RM du 23 septembre 2015 portant création de l'OCLEI)

4. Quelle est la composition de l'OCLEI ?

L'OCLEI comprend douze membres :

- trois magistrats désignés par le Président de la République ;
- un cadre désigné par les Administrations financières ;
- un Communicateur, désigné par la Haute Autorité de la Communication (HAC) ;
- un représentant du Secteur privé, désigné par le Conseil national du Patronat du Mali (CNPM) ;
- un Expert-comptable, désigné par l'Ordre des Experts-comptables ;
- un spécialiste en passation des marchés publics, désigné par l'Autorité de Régulation des Marchés publics et Délégations de services (ARMDS) ;
- deux Officiers de Police judiciaire, dont un de la Gendarmerie et un de la Police, désignés par le ministre chargé de la Justice sur proposition du ministre chargé de la Sécurité ;
- un représentant des Organisations Non Gouvernementales s'occupant des questions de bonne gouvernance et de lutte contre la corruption, désigné par le Conseil national de la Société civile ;
- un représentant des défenseurs des Droits humains, désigné par la Commission nationale des Droits de l'Homme.

Le mandat des membres de l'OCLEI est de quatre ans, renouvelable une fois. Le renouvellement se fait par moitié tous les quatre ans.

5. Quels sont les rapports de l'OCLEI avec les autres structures de contrôle ?

Il n'y a pas de relations hiérarchiques ou de subordination entre l'OCLEI et les autres structures de contrôle. Les relations sont fonctionnelles. Concrètement :

- l'OCLEI reçoit, à sa demande :
 - tous les rapports d'activités et d'audits des autres structures de contrôle et de supervision,
 - toutes autres informations communiquées par les autres structures, les organes de poursuites et les Officiers de Police judiciaire,
 - tout document ou information utile pour la détection des faits d'enrichissement illicite.

6. Qu'est-ce que la déclaration de biens ?

La déclaration de biens est faite auprès du président de la Cour suprême. Il s'agit d'un document dans lequel l'agent public déclare son identité et dresse la liste de tous les éléments de son patrimoine. La déclaration de biens précise les revenus (salaires, indemnités, primes, autres accessoires de salaires, héritages, libéralités légalement reçues), les biens meubles (véhicules, meubles et bijoux de

valeur, objets d'art, comptes bancaires, argent en espèces, actions, parts sociales), les biens immeubles (maisons d'habitation, immeubles commerciaux ou professionnels, champs, vergers, élevages, terrains nus). Il s'agit des revenus et des biens situés au Mali ou à l'étranger. Les revenus et les biens déclarés doivent être soutenus par des pièces justificatives (exemples : titres fonciers, lettres d'attribution, concessions rurales ou urbaines).

La déclaration de biens doit être faite par l'agent public concerné au début et à la fin de la fonction ou du mandat qui crée l'obligation de déclaration des biens. Elle doit être renouvelée chaque année au plus tard le 31 décembre.

7. Qui sont les personnes assujetties à la déclaration de biens ?

Sur la base de l'article 9 de la Loi n°2014-015 du 27 mai 2014 portant prévention et répression de l'enrichissement illicite, les personnes suivantes sont assujetties à la déclaration de leurs biens :

- les Présidents et chefs des Institutions de la République ;
- les ministres et les personnes ayant rang de ministres ;
- le Vérificateur général, son adjoint et les Vérificateurs ;
- le Médiateur de la République ;
- les membres de l'Office central de Lutte contre l'Enrichissement illicite ;
- les membres de la Cellule nationale de Traitement des Informations financières (CENTIF) ;
- les Président de conseil d'administration des organismes personnalisés ;
- les Gouverneurs ;
- les Ambassadeurs et Consuls généraux ;
- les Préfets et Sous- préfets ;
- les Elus nationaux, régionaux, locaux et communaux ordonnateurs ou ordonnateurs délégués de budget ; Les Secrétaires généraux des départements ministériels ;
- les Directeurs nationaux ou généraux des services et entreprises publiques ;
- les Directeurs des finances et du matériel des départements ministériels et ceux qui en font office au niveau des institutions de la République ;
- les Premiers responsables des autorités ou institutions de régulation sectorielle ;
- les Chefs de juridiction et de parquet, les magistrats du siège, du parquet et de l'ordre administratif ;
- les Chefs d'Etat-major, Directeurs, Chefs de services centraux et assimilés de l'armée, de la Gendarmerie nationale, de la Police nationale, de la Garde nationale, et de la Protection civile ;
- les Directeurs régionaux des services et entreprises publiques ;
- les Régisseurs ;
- le Chef du Bureau des Domaines et du Cadastre ;
- tous agents de l'Etat, des Collectivités locales ou des Etablissements administratifs publics chargés de la fonction d'ordonnateurs ou de comptables publics ;
- tous responsables chargés de la passation des marchés publics ;
- et tous responsables des services financiers, d'assiette ou de recouvrement.

8. Comment saisir l'OCLEI ?

L'OCLEI peut être saisie par toute personne ou morale, malienne ou non par voie de dénonciation. Celle-ci peut être faite :

- par lettre écrite ;
- par tous les moyens électroniques de communication (email, sms, tweet,...)
- par contact physique avec l'Unité des Plaintes et des Dénonciations ;

- par dénonciation publique ou anonyme
- par voie de presse
- par appel au numéro vert de l'OCLEI : 80 00 22 22
- par l'exploitation des dossiers de déclaration de bien
- par l'exploitation des rapports des structures de contrôle...

9. Quels sont les moyens d'action de l'OCLEI ?

En cas d'incohérences manifestes et injustifiées sur l'évolution du patrimoine d'un assujetti, l'OCLEI peut :

- décider de mener des investigations appropriées ;
- se faire communiquer tous les documents ou pièces justificatives de nature à le renseigner sur les éléments de déclaration de l'intéressé ;
- procéder à l'audition des personnes dont il estime le témoignage nécessaire, sans que ces dernières ne puissent lui opposer un éventuel secret professionnel ;
- requérir des banques et établissements de crédits aux fins de lui fournir tous renseignements sur l'état des comptes de dépôt ou des valeurs dont le déclarant, son conjoint marié sous le régime de la communauté et ses enfants mineurs sont détenteurs ;
- requérir du Chef de Bureau des Domaines et du Cadastre ou du Gestionnaire de la propriété foncière, un inventaire des biens immeubles immatriculés ou en cours d'immatriculation au nom du déclarant, de son conjoint marié sous le régime de la communauté et de ses enfants mineurs.

10. Quelle est la suite donnée aux cas avérés d'enrichissement illicite ?

Les cas avérés, sur la base de la documentation et des enquêtes, sont soumis à l'appréciation du Conseil de l'OCLEI qui souverainement décide de la suite à donner, à travers des délibérations statutaires. Les dossiers retenus sont transmis au procureur de la République chargé du Pôle économique et financier. Le procureur apprécie l'opportunité de la poursuite. Sur la base des rapports de l'OCLEI, peut faire passer directement les affaires en jugement au Tribunal correctionnel avec ou sans enquête par un juge d'instruction.

Il peut procéder à la condamnation de la personne poursuivie : une peine d'emprisonnement d'un à trois ans pour des montants inférieurs à 50 millions, de trois à cinq ans pour des montants de plus de 50 millions de francs CFA, nonobstant une amende équivalant au montant de ses biens illicites. En outre, tous les biens illicites seront confisqués et restitués à l'Etat.

Les personnes morales (sociétés, entreprises, associations) peuvent être aussi faire l'objet de condamnation. Elles peuvent être exclues des marchés publics. Elles peuvent être fermées temporairement pour une période de cinq an, ou même être dissoutes.

Adresse de l'OCLEI

BAMAKO, Hamdallaye ACI 2000, Rue 390, Place CAN
Tel : +223 2029 12 29 / Numéro vert : 80 00 22 22
Boite Postale : E3977
Email : ocleisg@gmail.com / Site web : www.oclei.ml

Douanes maliennes : Le DG Doucara au contact des troupes

Le Directeur Général des Douanes est descendu sur le terrain pour galvaniser ses troupes à un moment où l'atteinte des objectifs de recettes est un impératif. L'Inspecteur Général Mahamet Doucara était sur le terrain notamment au Guichet Unique pour le dédouanement des véhicules et au Centre de formation des douanes où des stagiaires douaniers, nouvellement recrutés à la fonction publique, prennent des cours académiques sur la matière douanière. Avant d'être opérationnels, les agents de constatation et les contrôleurs des douanes passeront par la formation militaire commune de base. Aux agents, il a adressé ses félicitations et les a également invités à mieux faire pour atteindre le quota de recettes alloué au service. Auparavant, le patron des douanes, accompagné des cadres du service, a inspecté le chantier de la future Direction Générale des Douanes. Ici, les travaux avancent et la satisfaction est au rendez-vous. Faut-il le rappeler, malgré la

crise au nord et au centre du Mali, la crise sanitaire avec le covid-19, la crise sociopolitique pendant des mois, assortie de sanctions de la CEDEAO..., les Douanes maliennes, un important service d'assiette dont le rôle n'est plus à démontrer pour la pérennité du bon fonctionnement de l'Etat, ont pu jouer leur partition avec satisfaction.

En effet, sur une prévision annuelle rectifiée de 567 milliards CFA, la Direction Générale des Douanes avait déjà réalisé, au 30 septembre dernier, une recette globale de 414,5 milliards CFA. Une performance saluée par les autorités de la transition, à travers notamment le ministre de l'Economie et des Finances qui assure les gabelous de tout le soutien de son département et de toutes les autorités de la transition. Pour être au rendez-vous des objectifs de recettes à elle fixés par le gouvernement, la Direction Générale des Douanes doit réaliser, d'ici le 31 décembre, 152 milliards CFA.

Des résultats obtenus dans un contexte marqué par une insécurité galopante, la survenue de la pandémie de la covid-19, avec les conséquences que l'on connaît sur toute l'économie mondiale, et aussi par les effets de l'embargo imposé par la CEDEAO à la suite du coup d'Etat du 18 août dernier. Pour conforter ces résultats, le Directeur général des Douanes avait annoncé le déploiement des « Bases avancées de brigades de lutte contre la fraude ». L'objectif recherché à travers cette innovation est d'abord de protéger le tissu industriel national contre la concurrence déloyale, et suppléer ensuite les structures douanières traditionnelles dans les zones d'infiltration de marchandises frauduleuses sur certaines parties du territoire national.

D'autres grandes réformes en cours, à savoir l'adoption du projet de code douanier sur la table de l'Assemblée nationale et du projet de décret portant organisation et fonctionnement de la Direction générale des Douanes. Des réformes qui boosteront l'efficacité des Douanes maliennes dans le respect de ses engagements internationaux.

■ Yama DIALLO



Lutte contre le covid-19 : Attention à ne pas en rajouter à la misère des Maliens par des mesures inefficaces et inopportunes



Face à la montée en puissance du covid-19 dans notre pays ces dernières semaines, les autorités de la transition sont en train d'envisager un certain nombre de mesures pour stopper la propagation du virus couronné qui continue de faire du ravage dans le monde. Quoi de plus normal pour des dirigeants qui se soucient de la santé de leurs concitoyens ? Sauf que certaines mesures préconisées, comme une probable instauration de couvre-feu ou encore la fermeture des établissements d'enseignement primaire, secondaire et supérieur, publics et privés, des bars et restaurants... nous paraissent inopportunes et inefficaces, en plus d'être sources de tensions sociales !

En effet, survivre au Mali d'aujourd'hui est devenu la règle, et vivre est l'exception. C'est la croix et bannière pour les Maliens pour pouvoir joindre les deux bouts, et cela des mois bien avant la chute du régime IBK. Et cette période transitoire est venue en rajouter davantage ! Choisir ce moment pour instaurer un couvre-feu de 21 heures à 5 heures, fermer les établissements d'enseignement primaire, secondaire et supérieur, publics et privés, les bars et restaurants, sans compter ces milliers de chefs de famille, de femmes et de jeunes qui se débrouillent avec les petits commerces la nuit, réduire drastiquement le temps du marché...

c'est à n'en pas douter déclarer la guerre aux Maliens.

Pour lutter contre le covid-19, on n'a pas besoin des mesures du genre, il faut juste renforcer les mesures barrières et la mobilisation citoyenne, un « sursaut individuel suivi d'une prise de conscience au niveau familial, chacune de nos familles, puis d'une mobilisation au niveau des communes, chacune de nos communes », l'a si bien dit Bah N'Daw dans son message fuité. La communication, la sensibilisation et la pédagogie de réussir l'appropriation par chacun d'un combat dont dépend l'avenir pour tous, est bien possible afin de briser la chaîne de contamination par le renforcement des mesures barrières, à commencer par donner un contenu au programme "un Malien, un masque" et cela sans délai.

Il faut rendre les masques disponibles et les distribuer gratuitement et rendre le port obligatoire dans les espaces publics en capitale comme dans les chefs-lieux de région. Il faut une stricte observance des mesures-barrières qui constituent ici comme ailleurs un bouclier efficace et accessible contre la pandémie, le lavage systématique des mains au savon, le respect de la distanciation physique, de la limitation des regroupements, y compris pour les mariages, les baptêmes, les funérailles. Il faut enfin renforcer nos capacités de dépistage

qui restent dramatiquement faibles, de traçage des personnes-contact et de prise en charge médicale des patients.

Ce n'est pas sorcier, tout est juste une question de bon sens ! Imaginons le nombre de médecins, d'infirmiers et autres personnels de santé qui côtoient au quotidien les malades du covid-19, qui les touchent et les manipulent sans pourtant autant être contaminés, parce que tout simplement ils respectent les protocoles sanitaires et les mesures de prévention qui vont avec ! C'est dire combien on peut lutter contre le coronavirus par une stricte observance des mesures barrières, sanitaires avec le lavage des mains et de distanciation physique et sociale.

Pour paraphraser Bah N'Daw, « Oui, nous pouvons et devons éviter de tomber dans le fatalisme démobilisateur. Oui nous avons le devoir sacré d'éviter de propager les messages ou les comportements qui poussent nos compatriotes à baisser la garde », tout comme des mesures qui en rajouteraient à leur fardeau, ô combien lourd déjà ! D'accord donc pour un pacte de remobilisation nationale mais le strict respect des libertés de chaque citoyen.

■ Yama DIALLO

Mois de décembre, mois de lutte contre le VIH : Le SIDA est toujours là, il urge de relever la garde !



La lutte contre le covid-19 fait certes ombre aujourd'hui à beaucoup de maladies aussi dangereuses que mortelles, parmi lesquelles le VIH/SIDA. Un mal qui a nettement reculé ces derniers temps, mais qui reste encore présent parmi nous pendant que nous avons complètement baissé la garde dans le cadre de la prévention et de la lutte contre ce fléau. Aujourd'hui, il urge, tout comme pour le covid-19, d'intensifier les campagnes de sensibilisation contre cette pandémie, et surtout de manifester plus de solidarité envers les personnes infectées et affectées par le VIH/SIDA.

Les séropositifs ont plus en plus de mal à avoir accès à un bilan biométrique, qui reste pourtant le seul moyen de contrôler leur état de santé. Des besoins de restructurer et d'accroître le budget des instances nationales de lutte contre le Sida pour un plein leadership et que la lutte contre le VIH soit une question de souveraineté nationale se font sentir également. Des partenaires et bailleurs de fonds ne manquent pas, mais les principes de gestion des ressources préconisés par ces partenaires constituent un sérieux obstacle face aux nécessités de prise en charge des malades du SIDA.

Il y a 17 ans, lorsque le Plan Présidentiel d'aide d'urgence des États-Unis à la lutte contre le sida (PEPFAR) a été lancé, le VIH était une maladie mortelle dans de nombreuses parties du monde. Maintenant, nous avons la possibilité de contrôler cette maladie pour la-

quelle il n'y a ni vaccin ni remède. Le 1er décembre, Journée mondiale du SIDA, nous nous souvenons de ceux qui ont perdu la vie, nous célébrons les progrès accomplis ensemble et nous nous réengageons à nouveau à œuvrer pour cette cause », note l'USAID dans un communiqué.

Le PEPFAR travaille à travers des organisations maliennes partenaires qui fournissent des tests de dépistage du VIH, aident les personnes testées positives à suivre des traitements et à rester sous traitement jusqu'à ce qu'elles atteignent la suppression de la charge virale. Cette dernière reste un indicateur clé d'un mode de vie sain avec le VIH. « Les États-Unis ont contribué à sauver plus de 18 millions de vies dans le monde et ont empêché des millions de personnes d'être infectées au VIH. En collaboration avec nos partenaires dans 54 pays, nous avons contribué à stabiliser une maladie qui fut une pandémie », lit-on dans ledit communiqué.

Qui précise en outre qu'au Mali, le PEPFAR exploite de nouvelles technologies innovantes. A titre d'exemple, l'application mobile pour smartphones et tablettes eTracker élimine toute la paperasserie et donne aux agents de la santé un accès direct à la base de données nationale sur la gestion des cas de VIH au Mali. En partenariat avec l'UNICEF, les États-Unis s'appuient sur les investissements des Nations-Unies pour l'achat d'appareils de dépistage qui permettent aux agents de la santé de faire des tests de dépistage du VIH au ni-

veau des sites de soins. Au Mali, rien qu'au cours de l'année dernière, le PEPFAR a presque doublé son investissement à plus de 9 millions de dollars par an. En outre, il a étendu son intervention à 23 districts sanitaires et 101 centres de santé communautaire.

« Les investissements au Mali à travers le PEPFAR et l'Agence des États-Unis pour le Développement International (USAID) renforcent les systèmes qui contribuent à promouvoir des soins de santé efficaces, efficients, résilients et durables. Au-delà du VIH, ces efforts permettent de mieux outiller les pays partenaires comme le Mali à améliorer des vies et à faire face à d'autres problèmes de santé comme la COVID-19 », conclut le communiqué. De quoi encourager des initiatives nationales qui peinent à faire chemin dans un contexte de crise quasi-permanente depuis le coup d'Etat de 2012.

Les élans de solidarité mondiale doivent être maintenus, selon l'OMS, qui déplore le fait que la crise de covid-19 ait bouleversé le suivi de nombreux patients touchés par le VIH alors que le dépistage du SIDA a considérablement reculé durant les confinements. « La crise sanitaire actuelle a eu des conséquences sur le suivi des personnes séropositives. En ce mardi 1er décembre, journée mondiale de lutte contre le SIDA, un constat s'impose : si le coronavirus n'est pas dans l'absolu plus dangereux pour les personnes séropositives sous traitements, l'épidémie a eu un profond impact sur le suivi des patients touchés par le VIH et sur la lutte contre le SIDA », indique l'OMS. Autre conséquence de la crise sanitaire, le dépistage de la maladie a considérablement reculé avec 650 000 tests de moins sur les neuf premiers mois de 2020, selon la Société française de lutte contre le SIDA. D'où un risque de passer à côté de cas positifs. Le président de l'Association Aides, Aurélien Beaucamp, relativise cependant. **"On ne sait pas ce qui va se passer pour 2020, mais en même temps, on peut imaginer que pendant les périodes de confinement, il y a eu aussi moins de rencontres sexuelles, ce qui diminuerait d'autant le risque potentiel de rencontres du VIH."**

Mobilisons-nous donc pour un monde sans VIH/SIDA !

■ Yama DIALLO

Chantages, menaces et intimidations contre des représentants de l'Etat : Le colonel Abdoulaye Maiga invité à respecter des lois de la République



Les colonels de Kati seraient-ils en train de confondre l'Etat avec un camp militaire ? La question se pose avec acuité, au regard de la militarisation à outrance de l'Administration d'Etat, mais aussi et surtout des pratiques d'une autre époque du ministre de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation, Lieutenant-Colonel Abdoulaye Maiga qui, loin de la ligne de front où les vrais militaires se battent, ne fait que violer les lois de la République au vu et au su de tout le monde, ou sortir ses biceps contre les Représentants de l'Etat, membres des forces armées et de sécurité, qu'il avait sommés de rejoindre leurs postes sous peine de sanction. Lisons plutôt le communiqué des Comités Exécutifs Nationaux des syndicats de la Plateforme d'Action Commune (SYLTMAT, SYNAC, SYNTRACT et le CS-ADR) sur la saisie, par le ministre indélicat, des présidents des organes exécutifs des collectivités territoriales (Conseils communaux et du District, Conseils

de Cercles, Conseils régionaux, Autorités intermédiaires et Collèges transitoires) pour « la continuité des services » rendus par ceux-ci aux populations pendant la période de grève illimitée, les commentaires viendront !

« Les Comités Exécutifs Nationaux des syndicats de la Plateforme d'Action Commune (SYLTMAT, SYNAC, SYNTRACT et le CS-ADR) informent l'opinion publique nationale et internationale que le Ministre de l'Administration territoriale et de la Décentralisation a, par lettre circulaire n°002099/MATD-SG du 27 novembre 2020, saisi les présidents des organes exécutifs des collectivités territoriales (Conseils communaux et du District, Conseils de Cercles, Conseils régionaux, Autorités intermédiaires et Collèges transitoires) de « la continuité des services » rendus par ceux-ci aux populations pendant la période de grève illimitée.

Les syndicats de la Plateforme d'Action Commune prennent acte de la lettre susvisée du

Ministre de l'Administration territoriale et de la Décentralisation. Les syndicats de la Plateforme d'Action Commune notent cependant avec étonnement que, pour une fois, les autorités de la Transition n'appellent pas les « sous-officiers supérieurs, officiers subalternes et supérieurs des forces de Défense et de Sécurité » à occuper les postes visés (secrétaires généraux, régisseurs de collectivités et chargés d'état-civil) pour « secourir » les populations.

Il n'y a de doute qu'aucun élément des FSD n'acceptera d'occuper ces postes, non pas parce qu'ils en seraient « incapables » mais simplement parce que qu'ils « manquent d'attrait », de salaires et d'avantages garantis ! Les syndicats de la Plateforme d'Action Commune relèvent qu'au moment où des milliers de travailleurs des collectivités territoriales se battent pour obtenir un salaire garanti, le gouvernement de Transition met dos à dos leurs agents en demandant à ceux dont les salaires

(notamment ceux du secteur de l'Education) sont assurés par l'Etat de remplacer ceux dont les salaires sont aléatoires.

Les syndicats de la Plateforme d'Action Commune font observer qu'il n'existe aucune disposition légale ni réglementaire qui organise le service minimum en période de grève au sein des collectivités territoriales. Raison pour laquelle, notre organisation en avait fait un point de revendication dans le préavis de grève du Syndicat National des Travailleurs des Collectivités Territoriales (SYNTRACT Mali) en date du 12 juin 2019.

Les syndicats de la Plateforme d'Action Commune édifient l'opinion publique et attirent l'attention des présidents des organes des collectivités territoriales qu'il est un principe administratif élémentaire bien connu selon lequel « il n'y a pas de tutelle sans texte » et, par conséquent, la lettre circulaire de détresse sus indiquée n'est autre chose qu'une violation flagrante des dispositions de la loi n°2017-051 du 02 octobre 2017 portant code des collectivités qui régit le contrôle des actes des collectivités territoriales notamment les conditions d'approbation des budgets des collectivités territoriales ; la loi n°2012-006 du 23 janvier 2012 portant principes fondamentaux de l'organisation administrative du territoire en ce qui concerne l'exercice de la tutelle ; la loi n°2011-00 portant code des personnes et de la famille qui définit les conditions de désignation des officiers d'état civil et les agents de déclaration.

Les syndicats de la Plateforme d'Action Com-

mune rappellent aux présidents des organes des collectivités territoriales la technicité du poste de secrétaire général et la sensibilité du poste de régisseur qui relève techniquement du Trésor public et dont les documents sont soumis au contrôle administratif de la tutelle et judiciaire de conformité de la Section des Comptes de la Cour Suprême.

Les syndicats de la Plateforme d'Action Commune estiment que l'évocation de la Loi n°98-012 du 19 janvier 1998 régissant les relations entre l'Administration et les usagers du service public (dont le Ministre fait référence) vise à casser la grande réussite du mouvement de grève et à occulter la résolution des doléances de leurs militants tout en violant allègrement comme de coutume la Loi n°87-47/AN-RM du 10 août 1987 relative à l'exercice du droit de grève dans les services publics et son Décret d'application du 22 décembre 1990, notamment en ce qui concerne l'observation du service minimal.

Les syndicats de la Plateforme d'Action Commune invitent le Ministre de l'Administration et de la Décentralisation au respect des lois de la République dont les violations répétées ont contribué à la déstabilisation du Mali. Enfin, les syndicats de la Plateforme d'Action Commune exhortent leurs militantes et militants à rester sereins, unis et solidaires en toute circonstance ».

Comme nous l'avons souligné, on ne peut laisser ce ministre continuer à agir comme un éléphant dans un magasin de porcelaine ce qui concerne la non-observation des lois de la Ré-

publique et les tentatives d'intimidation et corporalisation dont il se rend régulièrement coupable. En effet, avant cette lettre circulaire, le même ministre, à travers une correspondance en date du 24 novembre, avait tenté de diviser et de manipuler en sommant les Administrateurs membres du personnel des Forces de Défense et Sécurité à rejoindre leurs postes sous peine de sanction.

Une « approche clanique, corporatiste » du ministre que les responsables ont qualifié de « dangereuse » pour l'unité et l'esprit d'équipe qui ont toujours prévalu entre les travailleurs du Ministère de l'Administration Territoriale, quel que soit le corps d'origine. Les syndicats de la Plateforme d'Action Commune s'indignaient aussi des nominations à outrance des militaires aux postes de gouverneur de région par le gouvernement et ce, en totale violation des engagements pris.

Pour les syndicalistes, ces nominations battent en brèche l'alibi sécuritaire et dévoilent « les vraies intentions des autorités de la Transition à travers la nomination de civils dans les régions les plus en insécurité comme Bandiagara, Douentza et Ménaka, et en mettant des généraux dans les circonscriptions les moins en proie à ce problème telles que Bougouni et Koutiala ». En effet, sur 20 gouverneurs, 13 sont des officiers des Forces Armées et de Sécurité, 6 seulement sont du corps des Administrateurs Civils.

■ Yama DIALLO



Adresse à la Nation : Couac au sommet de l'État ?

Les Maliens sont familiers avec la fuite de sujets d'examen mais pas la fuite de discours du Président de la République. La question qui taraude les esprits est de savoir ce qui ne va pas au sommet de la sphère gouvernementale.

Avec la montée en flèche du nombre de personnes contaminées par la Covid-19, la cellule de communication de la présidence a annoncé que le Président Bah N'Daw s'adresserait à la nation pour la première fois après son investiture. La quasi-totalité des Maliens attendaient cette prise de parole mais malheureusement la montagne a accouché d'une souris. Avant l'heure indiquée pour le message présidentiel, le discours faisait le buzz sur les réseaux sociaux, ce qui est inadmissible. Après recoupements d'information, il ressort que l'office de radiotélévision du Mali avait même fait l'enregistrement du message. C'est après cette phase que le président de la transition a eu vent que son discours avait fuité, l'homme connu pour sa rigueur aurait décidé tout simplement de sursoir à son adresse. Les leçons de ce couac communicationnel doivent être tirées. Désormais, il faut une vigilance quand le président doit s'adresser à la nation.

L'arbre ne doit pas cacher la forêt. Malgré cette maladresse en termes de communication, ce n'est pas la fin du monde, par respect pour son peuple Bah N'Daw devrait s'adresser à sa nation. En réalité la population s'attendait à ce que le président de la transition sorte de son silence pour parler à son peuple, car les Maliens veulent savoir où nous en sommes avec la transition. Au-delà de la Covid-19, les Maliens ont leur "propre coronavirus".

L'heure est grave pour ne pas dire très grave. La locomotive gouvernementale est bloquée. La transition est attendue sur beaucoup de secteurs de la vie de la nation. Plusieurs syndicats sont en grève et d'autres se préparent à leur emboîter le pas. Le peuple ne sent rien sur la gestion des grèves qui constituent un véritable frein pour le développement d'un pays. Seul un dialogue franc pourrait résoudre toutes ces grèves perlées. Il est inadmissible que les administrateurs civils partent en grève illimitée dans un pays qui est assailli par plusieurs maux. En toute objectivité, le gouvernement ne peut pas organiser des élections justes et crédibles sans ces représentants de



l'Etat. Autant éteindre le feu avant qu'il n'atteigne un certain niveau. A ce rythme, la transition risquerait de dépasser les 18 mois, mieux ou pire d'aller droit au mur. Qu'à Dieu ne plaise !

Le peuple s'attend à une réponse quant à la caporalisation des gouvernorats. Des officiers aguerris sont nommés au poste de gouverneur alors que le pays est confronté à une crise sécuritaire très grave. Rien ne pourrait justifier cet état de fait.

Les réponses tardent à venir !

Dans son discours d'investiture, le président de la transition, Bah Daw, avait dit clairement qu'il ferait de la justice son cheval de bataille. Cette justice est toujours à géométrie variable. Le commun des Maliens s'accorde à dire que les lignes de la transition peinent à bouger. A cela s'ajoute la montée crescendo de l'insécurité dans plusieurs localités du pays et à Bamako. L'équation Farabougou n'est toujours pas résolue. Les attaques sont perpétrées en pleine journée contre des populations paisibles citoyens qui cherchent leur pain quotidien. Le panier de la ménagère est vide ; voire troué. Sans oublier la crise pour la mise en place du Conseil national pour la transition qui peine à voir le jour. Dans une correspondance

récente, le premier ministre, Moctar Ouane, a sommé les ministres qui n'ont pas encore déclaré leurs biens à le faire avant le 5 décembre 2020. Pourquoi les plus hautes autorités du pays ont du mal à déclarer leurs biens ? En tout cas, la question a son pesant d'or car les Maliens commencent à douter des autorités de la transition qui, de toute évidence, doivent poser les jalons d'une gouvernance prude. Sans jeter le bébé avec l'eau du bain, la transition ne communique pas. L'on a l'impression que le gouvernement n'a pas de porte-parole. Alors que ce à quoi le peuple est habitué, c'est qu'à la fin de chaque conseil de ministres, le porte-parole du gouvernement fasse le point. Le gouvernement doit revoir sa copie sur le plan de la communication. Le pays est à un niveau où la communication peut se faire à distance. La communication est la meilleure arme. Il est temps de mettre les médias à contribution pour donner la vraie information au peuple. Pourquoi reporter le conseil de défense en cette période cruciale de la vie de la nation à cause de la Covid-19? Beaucoup de Maliens estiment que la transition ne bouge pas. L'adresse du président de la transition sera de l'oxygène pour permettre à la population de respirer.

■ Ibrahim Sanogo

Face aux grèves déclenchées par des syndicats de divers domaines : Le parti Yéléma demande au gouvernement de « présenter la réalité des moyens de l'Etat » et aux grévistes de « différer les doléances qui peuvent attendre »

Le parti de l'ex-Premier ministre Moussa Mara a exprimé hier son inquiétude face aux tensions croissantes du climat social dans le pays. Face aux grèves déclenchées par plusieurs syndicats, il invite le gouvernement à « présenter la réalité des moyens de l'Etat » et les grévistes à « différer les doléances qui peuvent attendre ».

Les syndicats de plusieurs secteurs ont lancé des grèves à répétition voire des grèves illimitées comme c'est le cas des administrateurs civils et des enseignants du supérieur. La principale centrale syndicale l'UNTM, à l'origine de trois jours d'arrêt d'activité, annonce une autre cessation de travail de cinq jours cette fois-ci à compter du 14 décembre.

Face à ces débrayages qui n'épargnent pas le secteur névralgique de la santé, le parti Yéléma se dit, dans un communiqué daté d'hier et signé de son président Moussa Mara, « très fortement inquiet ».

Période de fragilité extrême

L'ex-Premier ministre rappelle que le Mali est déjà confronté à des défis sécuritaires, sanitaires et économiques paraissant au-dessus de ses forces. Selon lui, le pays vit « une période de transition institutionnelle et politique qui présente de nombreux risques de déstabilisation ». Il indique que les troubles sociaux pouvant résulter des nombreux conflits sociaux sont susceptibles de l'éloigner de la sortie des différentes crises.

« Il est urgent que nous mettions un frein significatif à ces divisions, au moins pendant cette période de fragilité extrême qu'est la transition politique », a déclaré l'ex-Chef du gouvernement en appelant chacun à s'impliquer pour instaurer la sérénité. Son parti demande en premier lieu au « gouvernement de



se montrer disponible à l'égard de tous les syndicats, de leur présenter la réalité des moyens de l'Etat en cette période de récession mondiale et de résoudre tous les points de revendication qui peuvent l'être ».

Toute chose qui doit, précise-t-il, être accompagnée par « des mesures fortes de réduction du train de vie de l'Etat et des avantages des premiers responsables publics » pour favoriser la restauration de la confiance entre les partenaires. De plus, Yéléma « implore les syndicats de prendre conscience des possibilités réelles de l'Etat et de savoir différer ce qui peut l'être en attendant des jours meilleurs ».

Toute chose qui doit, précise-t-il, être accompagnée par « des mesures fortes de réduction du train de vie de l'Etat et des avantages des premiers responsables publics » pour favoriser la restauration de la confiance entre les

partenaires. De plus, Yéléma « implore les syndicats de prendre conscience des possibilités réelles de l'Etat et de savoir différer ce qui peut l'être en attendant des jours meilleurs ».

Renouveau des relations sociales

Il propose aux autorités et leurs partenaires de convenir de l'organisation d'assises sociales, après la période transitoire, pour jeter les bases d'un renouveau des relations sociales. Lequel doit se caractériser par la quête perpétuelle de l'amélioration équitable des conditions de vie des employés, dans l'équité entre les citoyens.

M.S.C

Source : l'Indépendant

UN GROUPE BANCAIRE PROCHE DE VOUS !

Filiales



BDU - BF
BURKINA FASO



BDU - CI
CÔTE D'IVOIRE



BDM FRANCE
FRANCE



BDU
BANCO DA UNIÃO
GUINÉE BISSAU

Siège social : Avenue Modibo Kéita / BP 94 Bamako Mali

Tél. : (+223) 20 22 20 50 / 20 22 53 36 - Fax. : (+223) 20 22 50 85/20 22 42 50

www.bdm-sa.com

VOS AMBITIONS N'ONT PAS DE LIMITE



BDM SA

Hydrocarbures : La vente illégale prospère

Le commerce du carburant de qualité et de provenance douteuses est une activité qui gagne du terrain dans notre pays. Les prix bas attirent la clientèle et le négoce rapporte gros



On les voit un peu partout aux abords des routes secondaires et même des grandes artères de la capitale. Aucun quartier de la ville n'est épargné. Et le phénomène ne date pas d'aujourd'hui mais il gagne du terrain de jour en jour, surfant sur l'inaction des autorités chargées de faire appliquer la réglementation. Il s'agit des vendeurs de carburant dans les bouteilles au bord des routes. L'activité est animée par des jeunes diplômés sans emplois, des jeunes déscolarisés ou analphabètes. Ils affirment gagner ainsi leur pain quotidien. Sont-ils conscients que cette activité est illégale et dangereuse ? Cette façon de voir les choses est évidemment le cadet de leurs soucis. Leurs clients aussi ne semblent pas trop se soucier du danger que représente le carburant dans des bouteilles et de qualité douteuse. Motocyclistes et automobilistes s'approvisionnent en carburant dans ces points de vente de fortune et très mal sécurisés. Les prix très abordables attirent la plupart des clients qui ne se préoccupent pas de la qualité ni de la sécurité. Missira, en Commune II du District, est considéré comme le quartier général des vendeurs de carburant souvent mobiles. Et selon les connaisseurs du milieu, c'est là que tout a commencé, avant de s'étendre aux autres quartiers de la capitale. L'affluence et l'ambiance sont partout les mêmes, autour de ces vendeurs particuliers. Ce lundi, l'attroupement faisait penser à une

scène d'accident de la route qui attire souvent des curieux. Les clients de tout âge sont garés en nombre pour se ravitailler en carburant. Des bidons de 20 litres et des bouteilles d'un litre remplis d'essence sont à portée de main.

Le vendeur, imperturbable, sert les clients qui attendent sagement leur tour. «A combien vous cédez le litre d'essence ?», s'écrit un jeune désireux d'acheter du carburant. « Le litre coûte 550 FCFA », répond le vendeur d'essence à la sauvette. Il se dit diplômé de la Faculté des lettres et des sciences du langage (FLSL). Sans marchander, l'acheteur prend 3 litres. Il est visiblement séduit par le prix plus bas que dans les stations-services où le litre oscille entre 600 FCFA et 674 FCFA. «Je m'aperçois maintenant pourquoi, lors de mes passages, il y a un attroupement ici tous les soirs.

J'espère quand même que l'essence est de qualité », s'inquiète l'acheteur déjà servi. Et le vendeur de répondre : «Je vous jure que c'est de la bonne qualité ». Il ajoutera que de nombreuses personnes achètent ce carburant et que personne n'est jamais venu se plaindre de la qualité de sa marchandise. Impossible de vérifier cette affirmation.

Des motocyclistes s'approvisionnent au niveau de ces points de vente de fortune

Une dame ne rate pas une miette de la conversation. Cette «cliente fidèle» soutient les propos du vendeur. «Ça fait presque trois semaines que j'achète le carburant avec lui.

Je n'ai constaté aucune anomalie concernant le moteur de ma moto. Je dirais plutôt que c'est de la bonne qualité. La quantité est également au rendez-vous. Sers-moi deux litres», ajoute-t-elle, comme pour corroborer ses propos.

Entre-temps, un homme gare sa voiture. Après des salutations d'usage, ce client âgé d'une quarantaine d'années lance au vendeur. «Sers-moi comme d'habitude mon très cher», commande-t-il. Le commerçant regarde à gauche et à droite, avant de traverser la route en courant pour servir son abonné. L'homme lui tend un billet de 10.000 FCFA. «A la prochaine mon très cher, et bonne route», salue le vendeur après avoir empoché son argent.

Au regard du prix abordable, il s'avère pertinent de s'interroger sur la provenance de ce carburant. A ce propos, le vendeur à la sauvette ne se fait pas prier pour indiquer que le carburant provient des stations-services où le bidon de 20 litres lui est cédé à 10.000 FCFA. Sur cette quantité, le détaillant empoche un bénéfice net de 2.000 FCFA.

Au niveau des stations-services où nos revendeurs s'approvisionnent, l'on se montre peu loquace sur la provenance des hydrocarbures et sur leur qualité. «Je ne peux rien dire sur la provenance et je vous conseille de ne même pas chercher à le savoir, confie un gérant d'une station-service. Laisse tomber ce sujet car je ne peux rien dire sur ça. Même si le chef principal de la station était là, il allait vous donner la même réponse».

Ce mutisme des grossistes ne manque pas de renforcer les doutes sur la qualité du carburant qui s'achète comme du petit pain. Signe que le commerce du carburant de qualité et de provenance douteuses prospère dans notre pays : même dans les villes secondaires, on peut acheter des hydrocarbures à des prix défiant toute concurrence.

Fadi CISSÉ

Source: L'Essor-Mali



Le père de la bombe nucléaire iranienne tué : Israël encore accusé par les Mollahs

Le plus grand savant nucléaire de l'Iran a été tué le vendredi 27 novembre dernier dans la banlieue de Téhéran. Les Mollahs et autres ont aussitôt accusé Israël d'être derrière le « lâche assassinat », avec le concours des USA.

Dr Mohsen Fakhri ZADEH, le père de la bombe nucléaire iranienne, a été tué vendredi dans la banlieue de Téhéran dans sa voiture. On a parlé d'« opération sophistiquée ». En effet, l'assassinat s'est déroulé d'abord avec l'explosion d'une voiture piégée, suivie par une autre suicidaire. A suivi une intense fusillade entre les gardes du corps du savant et l'équipe des assaillants. ZADEH a été blessé lors des fusillades. Transporté immédiatement par hélicoptère à l'hôpital de Téhéran, il a succombé à ses blessures une demie heure après. Il y aurait des morts du côté des assaillants aussi ; des iraniens. La nouvelle a aussitôt fait le tour du monde

comme une trainée de poudre (contrairement à l'assassinat du top N°2 d'Al Qaeda qui n'a pas bénéficié d'autant de battage médiatique). Les autorités iraniennes, leurs alliés et les détracteurs d'Israël ont aussitôt pointé un doigt accusateur vers « l'entité sioniste ». Même en Occident, des accusations ont été adressées au Mossad et aux USA.

Qui était Fakhri ZADEH ?

Fakhri ZADEH avait, en plus d'être un scientifique nucléaire du plus haut niveau mondial, le grade de général de brigade dans le corps de la Garde de l'armée révolutionnaire isla-

mique. Il est le 6ème, à être assassiné (entre 2010 et 2013) avec Darius REZAE, Massoud ALIMOUHAMMADI, Majid SHAHRIARI, Moustapha Ahmed ROSHAN et Abassi DAVANI.

Ce dernier s'en était toutefois sorti avec des blessures. Les deux premiers ont été tués avec une bombe magnétique collée à leurs voitures, le troisième par balles et le quatrième avec une bombe qui a explosé avec une moto. Toutes ces procédures ont été classées comme portant la marque du Mossad.

Cette structure d'intelligence (espionnage) possède des agents iraniens qui combattent le régime des Mollahs. C'est ainsi qu'entre 2011 et 2012, l'Iran a arrêté plusieurs iraniens pour des assassinats au profit d'Israël. Le régime chiite a déclaré avoir arrêté tous les assassins.

Fakhri ZADEH aussi classé par le système des Nations unies comme faisant partie des 500 plus grands savants au monde. Il a été de tous les temps, le responsable en matière d'armes de destructions massives iraniennes par la bombe nucléaire. Il a même été l'hôte, invité d'honneur au troisième test des armes nucléaires en Corée du Nord en 2013. Il était réservé par le régime pour quand l'uranium



enrichi aurait atteint le seuil de constituer une bombe prête à l'usage pour sortir de l'ombre et entrer en scène. D'où le manque de 'publicité' sur lui de la part des autorités iraniennes.

Une quantité d'uranium 12 fois supérieure à ce qui lui est autorisée

En novembre 2020, l'Agence internationale de l'énergie atomique a estimé que l'Iran avait amassé plus de 12 fois la quantité d'uranium enrichi autorisée. Donc, le moment était proche pour l'utilisation de la bombe nucléaire ? Donc, le général ZADEH devait entrer bientôt en scène pour conduire une guerre nucléaire ? Contre qui ? D'où son assassinat ? Par qui ? À qui profite le crime ? Les israéliens ? Les pays du Golf ? Les entités « sunnites » ? Et qui d'autres ?

Beaucoup de milieux sont contents de ce coup très dur porté au nucléaire iranien. Donc, théoriquement, ces milieux peuvent être les assassins du vendredi 27 dernier. Même si tous n'ont pas la même capacité et les moyens de passer à l'acte.

Il convient de rappeler que l'Iran (comme la Turquie) est un pays musulman mais pas arabe. Et les perses qu'ils sont ont eu leur « Guerre de 100 ans » contre les arabes. Ce passé est loin d'être oublié. Une des raisons qui ont fait que Saddam HUSSEIN a conduit les guerres contre l'Iran était l'esprit nationaliste arabe et la revanche pour ce passé contre les ennemis de toujours.

Qui est derrière l'assassinat du savant ?

Comme déjà mentionné, plusieurs milieux pourraient en être responsables. Par exemple, les Moudjahidines du peuple ; opposition iranienne. En relation possible avec des parties étrangères. Un officiel iranien a confié à I24 que c'était les mêmes qui avaient saboté les installations de l'enrichissement de l'uranium de Natanz et qu'ils pourraient être derrière l'assassinat.

Le site français Frenchpresstv.com opte pour Israël. « Le lâche assassinat porte la signature d'Israël », a-t-il indiqué le 27 novembre 2020. Le même site soutient que les USA « ont été

sérieusement impliqués ». Les autorités iraniennes ont aussi indexé Israël. En complicité avec le « grand Satan ». Les signes de l'implication seraient évidents. Pour preuve, elles évoquent un rapport de Times of Israël du 28 novembre 2020 qui aurait écrit que « des noms figuraient sur la liste des assassinats du Mossad avec Hassan NASRALLAH, Baha ABU EL ATA et Général Qassem SULEIMANI. Deux ont été assassinés.

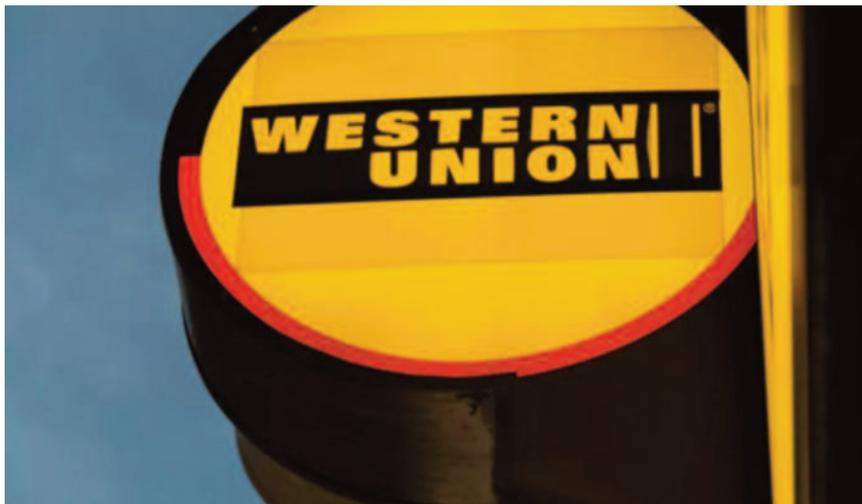
Une vengeance « définitive »

Quoi après ? Le leader iranien a promis « une sanction définitive ». Quand ? Les observateurs estiment que ce ne serait pas avant l'installation du Démocrate Joe BIDEN à la Maison blanche. De peur des représailles du Républicain TRUMP. Le wait and see est donc de rigueur. Sans oublier que chaque sanction entraînerait une riposte. La chaîne de vendettas n'est pas prête à s'arrêter.

■ Amadou TALL

COVID-19 et économie : Les transferts de la diaspora défient la pandémie

Contre toute attente, les transferts d'argent de la diaspora sont en forte hausse dans beaucoup de pays. Ils constituent une source majeure de revenus. Comme si les émigrés mettaient les bouchées doubles pour aider les familles restées au pays.



La Banque mondiale a annoncé le pire à l'issue du premier confinement : en avril ses experts estiment que les transferts baisseraient de 20% en 2020. En octobre ils sont moins pessimistes, la baisse ne devrait être que de 7%. Et depuis quelques semaines les chiffres fournis par les banques centrales des pays bénéficiaires racontent une histoire beaucoup plus optimiste : au Mexique le montant envoyé en mars a explosé par rapport aux années précédentes, et la tendance s'est confirmée dans les mois suivants. Dans beaucoup de pays, les envois d'argent ont plongé au printemps, mais ils se sont fortement redressés depuis. En République dominicaine, mais aussi au Pakistan, au Kenya, en Égypte, en Tunisie ou au Maroc, les transferts sur les dix premiers mois de l'année sont en forte hausse par rapport à 2019.

Comment expliquer cette résilience ?

C'est souvent pour soutenir leurs proches que certains ont fait le choix d'émigrer. En situation de crise, ils ont à cœur de remplir leur

mission "quoi qu'il en coûte". En cumulant les petits boulots ou en puisant dans leur épargne. Si les flux sont restés élevés, voire en augmentation c'est aussi parce que ces travailleurs étrangers occupent souvent les emplois dits essentiels, en première ligne, les emplois non affectés par le confinement. Ceux qui ont perdu leur emploi ont aussi bénéficié de l'assurance chômage ou d'autres subventions. Les transferts de la diaspora sont une source de revenu primordiale dans de nombreux pays, jusqu'à 30% du PIB. En Afrique l'enveloppe totale est supérieure à celle de l'aide publique au développement. Cette contribution spontanée sert une fois encore d'amortisseur à la crise.

Le caractère contracyclique de ces transferts se confirme avec la pandémie ?

Mais attention : les chiffres sont parfois trompeurs. On voit par exemple que les flux ont explosé au Zimbabwe, +48%. Cela paraît incroyable. En fait pour certains analystes, ce qui a bondi ce sont les flux officiels. Dans l'in-

capacité de retourner chez eux, ou de confier l'argent à des voyageurs à cause de la paralysie du trafic aérien, beaucoup d'émigrés du Zimbabwe ont privilégié le transfert via les établissements financiers officiels, d'où ce rebond apparent, mais qui est peut-être en réalité bien moindre. Au Nigeria c'est l'inverse, les transferts se sont effondrés. De 40% au deuxième trimestre. Là aussi le chiffre déclaré ne reflète pas forcément la réalité. Étant donné que le taux de change pratiqué par la banque centrale est beaucoup moins avantageux que celui qui a cours au marché noir, les Nigériens expatriés ont sans doute cherché à transférer leur argent par d'autres canaux.

La Banque centrale du Nigeria a bien compris le message.

Depuis le début de la semaine, elle autorise le retrait des transferts en dollars, libre au receveur de le changer en naira là où il veut. Enfin dans certains pays, la soudaine inflation des transferts est de mauvais augure. Elle est alimentée par ceux qui rapatrient toute leur épargne avant de rentrer définitivement chez eux. Aux Philippines on s'attend au retour de 300 000 émigrés. Et l'OCDE constate que le nombre de visas de résidents accordés les dix premiers mois de l'année a chuté de 46%.

L'Australie renoue déjà avec la croissance

La récession provoquée par la pandémie aura été de courte durée : deux trimestres de croissance négative et voilà que l'économie rebondit fortement, +3,3% au troisième trimestre. Mais la crise connue par ses clients continuera à peser sur cet exportateur de produits miniers et agricoles.

Les entreprises de la Silicon Valley pourront continuer à recruter des talents étrangers, une cour californienne vient de trancher en leur faveur.

Le gel des visas décidé par Donald Trump en juin est donc annulé. C'est un revers pour le président sortant qui voulait protéger les emplois américains en raison de la crise économique.

Source : RFI

Commissions d'investiture du président en Guinée Conakry : Trois absences remarquables

Dans un arrêté lu à la RTG ce mardi, 1er décembre 2020, le très sobre Dr Mohamed Diané, ministre d'Etat chargé des affaires présidentielles a procédé à la mise en place de la commission nationale d'investiture du président Alpha Condé.

Si certains ministres y manquent, il faut noter l'absence du trio ayant conduit le directoire de campagne du candidat Alpha Condé lors de l'élection présidentielle du 18 octobre dernier. Ce sont le premier ministre Kassory Fofana, le ministre de l'industrie des PME/PMI Tibou Karama et la ministre de l'enseignement technique, de la formation professionnelle et de l'emploi.

Composition des membres de la commission qui sont invités à une première réunion de travail ce mercredi 2 décembre à Conakry :

Président : Dr Mohamed Diané, ministre d'Etat chargé des affaires présidentielles

Première vice-présidente : Djalikatou Diallo, première vice-présidente du parlement.

Deuxième vice-président : Papa Koly Kourouma, ministre d'Etat, chargé de l'hydraulique et l'assainissement,

Troisième vice-président : Ousmane Bah ; ministre d'Etat, conseiller à la présidence,

Quatrième vice-président : Jean Marc Téliano

Porte-parole : Aboubacar Sylla, ministre des Transports et porte-parole du gouvernement

Premier rapporteur général : Mamadi Touré, ministre des Affaires Etrangères et des Guinéens de l'étranger.

Deuxième rapporteur général : Mme Sonna Baro, directrice générale de la coopération et de l'intégration africaine.

1- Sous-commission protocole et réception des hôtes

Président : Mamadi Sinkoun Kaba, ambassadeur, directeur général du protocole d'Etat de la présidence de la République

Premier vice-président : Famoy Mara, directeur général du protocole au ministère des Affaires étrangères et des guinéens de

l'étranger.

Deuxième vice-président : Malick Sankon, DG de la CNSS

Rapporteur : Seydou Kabassan Keita, chef protocole de la Première dame de la République

2-Sous-commission Hébergement et Transport

Président : Kabinè Sylla, intendant général de la présidence de la République.

Premier vice-président : Chérif Aidara, Primate

Deuxième vice-président : Cheik Mamidy Touré, directeur général des garages du gouvernement

Rapporteur : Namory Kourouma, intendance de la Présidence de la République

3-Sous-commission cérémonie d'investiture

Président : Naby Youssouf Kiridi Bangoura

Deuxième vice-président : Fanta Mady Condé, secrétaire général de la Cour constitutionnelle

Rapporteur : Souleymane Traoré, juriste

4- Sous-commission sécurité

Président : Damantan Albert Camara

Premier vice-président : Général Ibrahima

Baldé

Deuxième vice-président : Général Ansoumane Camara, directeur général de la Police nationale

Rapporteur : Lieutenant Mohamed Said Sacko du BSP

5- Sous-commission Médias et communication

Président : Amara Somparé ministre de l'Information et de la Communication

Première vice-présidente : Aissatou Bella Diallo

Deuxième vice-présidente : Dmani Doré

Rapporteur : Honorable Souleymane Keita

6-Sous-commission Mobilisation

Président : Mouctar Diallo, ministre de la Jeunesse

Première vice-présidente : Mariam Camara Soguipah, ministre de l'Agriculture

Deuxième vice-président : Mathuring Bangoura, gouverneur de la ville de Conakry

Rapporteur : Monsieur Dioumey Sangaré, ministère de l'industrie

7-Sous-commission santé :

Président : Remy Lamah, ministre de la santé

Premier vice-président : Dr Sakoba Keita ANSS.

Deuxième vice-présidente : Fatou Sikhé Camara, directrice de Donka.

Rapporteur : Dr Naman Keita, PCA de la SEG.

Source : GuinéeNews



Ministère de la Jeunesse et des Sports : Le double champion du monde de taekwondo, Daba Modibo Keita reçu par le ministre de la jeunesse et des sports

Venir adresser ses vives félicitations au nouveau ministre de la Jeunesse et des Sports, et s'entretenir avec lui sur les perspectives du sport malien. Tels sont les leitmotifs de cette visite de courtoisie du double champion du monde de Taekwondo, Daba Modibo Keita chez le Ministre Mossa Ag Attaher, ce mardi 1er décembre 2020.

Dans l'agenda des audiences du ministre de la Jeunesse et des Sports, de ce mardi 1er décembre, la réception de notre compatriote, double champion du monde en Taekwondo masculin de plus de 84kg, Daba Modibo Keita, occupait une bonne place. Selon Daba Modibo Keita, cette visite de courtoisie chez le chef du département de la Jeunesse et des Sports a servi de cadre pour lui d'adresser ses vives félicitations au ministre Mossa Ag Attaher pour sa nomination et les

actions visibles et salutaires qu'il est en train de mener sur le paysage sportif national, mais aussi échanger avec lui sur les perspectives du sport malien.

A noter qu'en plus de son statut de double champion du monde en Taekwondo, Daba Modibo Keita porte la casquette de Chargé de mission des questions sportives au niveau de la Primature.

Pendant une demi-heure environ, le ministre Ag Attaher et son hôte du jour ont évoqué plu-

sieurs questions d'ordre général dans le domaine des Sports. Une occasion pour le ministre Ag Attaher de partager avec le champion Keita, sa vision de la promotion et du développement du sport durant cette période de la transition. Cela, conformément aux objectifs de la feuille de route du Premier ministre, chef du Gouvernement, M. Moctar Ouane.

Source : CCOM/MJS





Bélier (21 mars - 19 avril)

Les planètes vous mettent d'accord avec vos ambitions professionnelles. Vous avez du pain sur la planche. Soit votre job vous donne entière satisfaction, soit vous êtes dans une situation de changement professionnel et vous avez besoin d'être épaulé.

Rien ne sert de courir après votre argent. Vous avez voulu jouer les généreux et vous n'avez aucun retour ? Inutile de ruminer et d'engendrer du stress, vous ne changerez pas les gens. Vous serez plus prudent la prochaine fois, parole de Bélier !



Taureau (20 avril - 19 mai)

L'entrée du Soleil, dans votre signe, va générer un peu plus de dynamisme et d'esprit d'initiative. Aujourd'hui, ami Taureau, vous semblerez reprendre quelque peu goût à ce que vous faites. Ce ne sera pas encore Byzance, mais ce ne sera plus la Bérézina !

Déjà en progression constante, vos gains continueront d'évoluer largement selon vos espérances, et sans doute bien au-delà, notamment grâce à la présence dynamisante de Mars dans le secteur de vos finances. De quoi booster vos placements bancaires...



Gémeaux (20 mai - 21 juin)

La Lune quitte votre maison 6 et va vous donner le temps de vous remettre de vos émotions. Calculez, faites des comptes et des prévisions et attendez ! La lune noire vous empêche d'y voir clair. Elle fait une coupure dans votre carrière. C'est un moment de flou.

Vous êtes en plein chamboulement concernant vos biens familiaux et immobiliers. Ce sera long mais porteur de stabilité sur le long terme. L'argent ne rentre pas trop en ce moment. Consacrez-vous à votre famille en attendant. Ils ont besoin de vous.



Cancer (21 juin - 21 juillet)

Uranus vous fera fonctionner à plein régime et vous sensibilisera à toutes les nouveautés qui se présenteront. Ce sera le moment pour certains d'entre vous de prendre un vrai tournant. Mais, quelle que soit votre position, veillez à assurer vos arrières.

Effaré par ces frais qui s'accumuleront, vous prendrez des décisions dracونيennes en matière de dépenses. Vous vous moquerez éperdument d'avoir un train de vie ressemblant à celle d'un moine tibétain du moment que vous serez sécurisé matériellement.



Lion (22 juillet - 23 août)

Cher ami Lion, il faut vous attendre à une petite baisse de régime dans le travail. Il se trouve que vous avez besoin de quelques jours de vacances. Vous pourriez avoir envie de tout envoyer valser, mais vous saurez garder votre calme.

Une journée qui s'annonce un peu laborieuse financièrement, mais rien de bien alarmant. La nécessité de gérer minutieusement vos finances est de plus en plus obligatoire, hormis cela, aucun problème à l'horizon. Soyez raisonnable aujourd'hui.



Vierge (23 août - 23 septembre)

Ami Vierge, vous pourrez vous présenter aujourd'hui à votre poste de travail en retard, ne pas vous excuser auprès de votre responsable et vous payer le luxe de quitter votre poste en avance. Professionnellement parlant, vous ne manquerez pas d'air !

Quelques recommandations pour vous prévenir d'une éventuelle banqueroute ou d'une situation d'endettement vous feront prendre aussitôt la mouche. Vous vous cabrez en décochant quelques flèches de colère à vos proches. Votre rancune sera tenace !



Balance (23 septembre - 22 octobre)

Des décisions ne sont pas suivies d'initiatives. Vous réalisez que les conditions de travail ne sont pas idéales pour répondre à ce que l'on vous demande. Un collègue peut se reposer sur vous et attendre vos services, tandis que vous êtes déjà affairé.

Un proche peut vous donner du mobilier à retaper ou de bonnes adresses pour réaliser des économies. Les astres en Lion vous poussent à consommer beaucoup et le budget peut manquer. Il est utile de réaliser quelques économies, avec des petites sommes.



Scorpion (23 octobre - 22 novembre)

Attention à ne pas vous sacrifier au travail. Ce n'est pas à vous de tout faire. Exigez la répartition équitable du travail. Vous manquez de visibilité quant à votre avenir professionnel. Vous n'y pouvez rien. Il faut patienter.

Vous retrouvez provisoirement une bonne stabilité financière. Une rentrée d'argent pourrait arriver de nulle part. Vous décidez de la mettre bien au chaud sur un compte d'épargne. Vous vous offrirez un week-end en amoureux au printemps prochain.



Sagittaire (23 novembre - 21 décembre)

Si récemment vous avez tenté un projet, vous recevez des bonnes nouvelles. Votre futur professionnel est assuré, votre carrière est lancée, vous êtes en progression. Aujourd'hui de nouvelles opportunités vous permettent d'évoluer encore plus.

Vous préférez éviter les débats sur les sujets qui touchent aux finances surtout lorsque vous vous retrouvez en famille, même si autour de vous l'ambiance est positive c'est le genre de conversation qui peut très rapidement dégénérer.



Capricorne (21 décembre - 20 janvier)

Si certaines personnes ont l'étoffe des héros..., aujourd'hui, vous aurez surtout l'étoffe d'un boss ! C'est déjà pas si mal. Dans votre job, des envies de nouveautés vous porteront littéralement. Dans votre entreprise, vous serez avant tout polyvalent...

Mars sera le super gestionnaire du zodiaque, et de vos finances par la même occasion... Fluide, sera le mot parfait pour caractériser la manière dont circulera l'argent sur vos comptes bancaires. Pas le moindre hic sur votre argent, du moins pour aujourd'hui...



Verseau (20 janvier - 19 février)

Au bureau, vous serez replié sur vous-même, vous serez dans l'intériorisation de vos émotions. Vous réfléchissez à votre nouveau poste. C'est si excitant ! Évidemment vous allez vous démarquer de vos prédécesseurs. Vous serez très inventif.

Petite incertitude concernant le versement de votre salaire. Cette promotion sera effective à partir de quand ? Votre directeur n'a pas été très clair à ce sujet. Vous allez appeler le comptable pour avoir des éclaircissements.



Poisson (19 février - 21 mars)

Ce sera en petit comité que vous donnerez le meilleur de vous-même. En Balance, le duo Mercure/Vénus illustrera votre besoin d'agir au sein d'une équipe restreinte pour libérer votre créativité. Vos initiatives seront pour la plupart bien accueillies.

Faites en sorte que vos bonnes idées, associées à votre flair, soient payantes. En dénichant une assurance plus intéressante, une banque offrant de meilleurs services, vous gagnerez des euros. Le jeu de piste sera laborieux, mais les résultats seront là.

Assurés et Prescripteurs, Attention à la fraude !



La CANAM rappelle à tous que toute fraude commise pour accéder aux prestations est punie par les dispositions de la loi N°09-015 du 26 Juin 2009.

La CANAM sait compter sur la compréhension de tous